



Commune
de
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 16 avril 2020

Présents: Jean-Paul JOST, bourgmestre
Claude MARSON, Serge THEIN, échevins
Annick GUT, secrétaire communal ff.

Objet: Modification urgente du règlement de circulation communal

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange ;

Vu la mise en place d'un éclairage pour des passages pour piétons aux abords du C.R. 132 à Schrassig;

Vu que l'information du début de chantier nous est parvenue en date du 16 avril 2020 et que le respect de la procédure normale et entière ne permet pas de commencer le 20 avril 2020;

arrête u n a n i m e m e n t

Art.1° A partir du 20 avril 2020 jusqu'à la fin des travaux, du lundi au vendredi entre 8.00h et 17.00h, la circulation à la hauteur des immeubles 4 et 44, rue d'Oetrange (C.R. 132) à Schrassig est réglée comme suit :

- **une moitié de la rue est barrée pendant les travaux exécutés en demi-chaussée et toute circulation est interdite du côté barré de la rue à l'exception des engins de chantiers. À tout moment, une moitié de la rue doit être ouverte à la circulation.**

Ces prescriptions sont indiquées par les signaux y relatifs

Art.2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Schuttrange, le 16 avril 2020

Jean-Paul JOST
Bourgmestre



Annick GUT
Secrétaire communal ff.